

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 23 juillet 2026

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h00
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Monsieur COLIN Noé, procuration à Monsieur BOURDON Philippe, Madame QUILLIVIC Charlotte, procuration à Madame MOURRAIN Gwénaëlle,
Nombre de votants : 18
Secrétaire de séance : Madame Clémence KERVEVANT

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Après l'appel des élus et la désignation de Madame Clémence Kervévant en qualité de secrétaire de séance, le Conseil a approuvé à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 5 juin et 16 juin 2026. En ouverture de séance, le maire a également proposé d'ajouter à l'ordre du jour quatre délibérations :

- validation de la cotisation annuelle à l'association « Petites Cités de Caractère »
- adhésion de la commune à Finistère Ingénierie Assistance (FIA)
- approbation de la convention tripartite pour le Festival de musique de chambre de Pont-Croix
- rachat par un tiers du bâtiment sis au 10 boulevard Général de Gaulle

Le conseil approuve l'ajout de ces points.

En ouverture de séance, deux élus sont revenus sur un article de presse faisant suite au précédent conseil municipal. Mme Croq Vourch a estimé que certains termes rapportés, notamment « irruption » ou « brandissaient », étaient particulièrement forts. M. le Maire a indiqué assumer ces expressions, qu'il considère conformes à la réalité des faits et au contexte politique dans lequel ils se sont déroulés : une manifestation de soutien à la guinguette « Sur le quai » devant la mairie en parallèle du Conseil Municipal. Monsieur Lauriou est également intervenu sur ce sujet, évoquant les plaintes qui lui ont été adressées par quelques citoyens s'étant vu refuser l'accès à la salle du conseil. Monsieur le Maire lui a répondu qu'il s'en étonnait et qu'aucun citoyen ne s'était signalé à lui pour évoquer cela.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Guillou présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2026 ainsi que deux demandes complémentaires.

Les échanges se sont principalement concentrés sur la subvention d'un montant de 1 260 € attribuée à la SPREV.

Mme Croq Vourch et M. Lauriou ont souhaité obtenir des précisions sur les missions de cette association et sur les raisons du montant proposé. M. le Maire a rappelé qu'après quatorze ans d'absence à Pont-Croix le retour de la SPREV permet cet été d'accueillir deux étudiants en tant que guides bénévoles qui assurent, durant six semaines, des visites de l'église Notre Dame de Roscudon. Il a précisé que la participation financière de la commune couvre les frais d'organisation de l'association et permet également d'assurer une présence quotidienne dans l'édifice, contribuant ainsi à sa valorisation patrimoniale et à sa surveillance.

Mme Croq Vourch a estimé que cette mission aurait pu être assurée par d'autres acteurs locaux, notamment l'association Culture et Patrimoine ou la communauté paroissiale. Elle s'est également interrogée sur la légitimité pour la commune de financer une structure intervenant dans un édifice culturel. M. Lauriou a, pour sa part, demandé si ce type de participation financière était pratiqué dans d'autres communes et s'est interrogé sur la compatibilité de cette aide avec le principe de laïcité, le site internet de l'association laissant apparaître l'importance de la partie culturelle. En réponse, M. le Maire a indiqué que plusieurs communes du Finistère soutiennent également ce dispositif et a rappelé que l'objectif poursuivi est avant tout patrimonial et touristique, la SPREV étant spécialisée dans la médiation du patrimoine religieux breton. Il a souligné le caractère complémentaire de cette action avec les visites organisées par l'association Culture et Patrimoine.

Après discussion, les élus ont demandé que cette demande de subvention soit votée séparément.

Le vote de l'ensemble des subventions aux associations est ensuite intervenu, les élus concernés se sont retirés de la séance conformément aux règles relatives aux conflits d'intérêts. La délibération a été adoptée à la majorité.

- Validation à l'unanimité de l'ensemble des subventions aux associations
- Validation de l'octroi de 1 260 € de subvention à la SPREV : 9 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE ROSCUDON ET DIWAN

Le Conseil a examiné les participations communales aux dépenses de fonctionnement des écoles de Roscudon et de Diwan. Les échanges ont porté sur l'application du forfait scolaire et sur les recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes. M. le Maire a confirmé que ces dispositions seraient appliquées.

- Validation à l'unanimité de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de Roscudon et Diwan

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Monsieur le Maire propose de nommer M. Claude Perhirin comme représentant de la commune au sein de cette instance communautaire. Monsieur Lauriou souligne la difficulté de ce poste : chaque transfert à la communauté de communes implique une diminution des financements octroyés à Pont-Croix. Monsieur le Maire répond que Monsieur Perhirin a le bon profil pour ce type de mission.

- Proposition adoptée à l'unanimité

VALIDATION DE LA COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION « PETITES CITES DE CARACTERE » (PCC)

À l'occasion de cette délibération, Mme Croq Vourch et M. Lauriou font part de leurs interrogations concernant le suivi des exigences liées au label : la participation des délégués de la commune aux visites d'homologation des autres Petites Cités de Caractère.

M. Corbel et Mme Morgat, en tant que délégués, ont indiqué que leurs participations aux prochaines visites étaient d'ores et déjà planifiées. Et que le travail de valorisation patrimonial déjà engagé permettait d'aborder sereinement la prochaine évaluation de Pont-Croix comme PCC à l'horizon 2028.

- Décision adoptée à l'unanimité

ADHESION A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA)

Le Conseil a approuvé l'adhésion de la commune à Finistère Ingénierie Assistance.

M. Stéphan a interrogé l'exécutif sur les capacités techniques de la commune à conduire les futurs projets de voirie.

M. le Maire a rappelé que cette adhésion permettra précisément de bénéficier de l'expertise du Département, tant pour l'accompagnement technique que pour le suivi administratif des opérations. Il précise que d'importants travaux devront être programmés en particulier au niveau du pont de Poulhantic (très fragilisé) avec la commune limitrophe de Mahalon. Plusieurs élus ont souligné l'intérêt de disposer d'un tel appui pour les futurs chantiers. Monsieur le Maire précise que l'adhésion coûte 1 242,15€ et les missions d'accompagnement aux alentours de 1 300 €.

- Décision adoptée à l'unanimité

CONVENTION TRIPARTITE POUR LE FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE PONT-CROIX

Le Conseil a examiné la convention de partenariat relative au Festival de musique de chambre de Pont-Croix. Monsieur le Maire rappelle que cette année sept concerts ont été programmés.

Les débats ont notamment porté sur l'évolution du prix des places. Mme Croq Vourch et M. Lauriou ont regretté une augmentation sensible des tarifs (passage de 18 à 30 €), estimant qu'elle pouvait limiter l'accès du festival à une partie du public. Il est important de pouvoir offrir au plus grand nombre un accès à la culture, la musique de chambre ne doit pas être réservée à une élite.

M. le Maire a indiqué avoir déjà relayé cette préoccupation auprès des organisateurs à l'issue de la dernière édition. Il a précisé que la commune sera attentive, lors des prochaines réunions avec les partenaires du festival, à favoriser une politique tarifaire plus accessible, notamment en direction des jeunes et des familles.

- La convention a été adoptée à l'unanimité

RACHAT PAR UN TIERS DU BATIMENT SITUE 10 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire propose de vendre l'immeuble situé 10 boulevard du Général de Gaulle à l'artisan qui a présenté une offre d'achat en début d'année. Elle prévoit d'y installer sa boutique/atelier ainsi que son logement à l'étage.

M. le Maire a rappelé que cette opération s'inscrit dans la stratégie de revitalisation du centre-bourg engagée par la commune lors du précédent mandat (acquisition et rénovation par la commune de 3 bâtiments avec commerces dont deux avec le soutien de l'EPF) et permettra d'accompagner de futurs

projets économiques et artisanaux. Il est rappelé que ce bâtiment est loué durant la période estivale au collectif d'artisans Dorn Ha Dorn.

➤ Décision adoptée à l'unanimité

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire et Monsieur Bourdon, adjoint aux travaux, ont présenté le calendrier des opérations de voirie.

Les travaux de la rue Voltaire sont en cours et se poursuivront jusqu'à la fin du mois de juillet. Un retard conséquent est constaté, dû aux problèmes d'approvisionnement en goudron par suite des tensions géopolitiques internationales. De nouvelles interventions sont programmées à la rentrée de septembre sur plusieurs axes de la commune (route du Moulin Vert, Lochrist, rue Surcouf).

Les élus ont également échangé sur les choix techniques retenus selon les secteurs, certains membres du Conseil estimant que des réfections définitives seraient préférables à des interventions provisoires en bicouche. Cette solution précise Monsieur le Maire est actuellement envisagée car moins coûteuse.

Une discussion s'est ensuite engagée sur les futurs aménagements de la rue des Partisans et de ses abords. M. Lauriou a interrogé la majorité sur les choix retenus en matière de circulation et de stationnement, rappelant les orientations précédemment mises en œuvre. Il relaye la colère des habitants de ce quartier dont un article du matin dans le journal Ouest-France se fait l'écho. M. Stéphan indique que les aménagements répondaient à une nécessité de sécurisation et qu'une concertation avec les habitants permettra d'affiner le projet avant toute décision définitive.

Mme Croq Vouch a insisté sur l'importance de préserver la qualité patrimoniale du centre ancien ainsi que les espaces de vie partagés, en cohérence avec les recommandations du réseau des Petites Cités de Caractère®.

Le maire a précisé que les commissions municipales seraient installées à la rentrée afin d'associer les citoyens aux réflexions sur ces différents projets.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Clémence Kervéant a présenté à l'assemblée la mise en place du dispositif « Argent de poche », destiné aux jeunes Pontécruiciens de 14 à 17 ans. Cette initiative permettra à des adolescents de participer à des missions d'intérêt général au sein des services municipaux tout en découvrant le fonctionnement de la collectivité. Le premier chantier concernera le nettoyage du cimetière du 10 au 28 août. Les prochains chantiers concerneront d'autres sujets, mais celui-ci était plus simple à mettre en œuvre rapidement.

Madame Croq Vouch demande si des projets plus culturels seront proposés. Madame Kervéant lui répond que ce sera bien le cas, mais cela demande plus de temps de préparation. Monsieur le Maire poursuit en annonçant qu'une commission culture sera créée où les projets culturels seront débattus.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h07.

Fait et affiché à Pont-Croix le 30 juillet 2026

Le Maire
Frédéric Tanter

